



LE TELETRAVAIL : QUESTIONS/REPONSES ET REVENDEICATIONS

C'est quoi le télétravail ?

C'est une nouvelle forme d'organisation du temps de travail qui est apparue, dans les années 90, dans le secteur privé. C'est la possibilité de pouvoir travailler, non pas au bureau, mais de chez soi ou dans un autre lieu défini par avance. Attention, le télétravail n'est pas le nomadisme (exemple : les métiers de contrôle sur place) ou du travail à distance. C'est vraiment une nouvelle forme d'organisation du travail.

Mais est-ce possible pour les fonctionnaires ?

Oui, désormais, cette nouvelle organisation du travail va voir le jour dans la fonction publique. Il y a un décret qui date du 11 février 2016 et la Fonction publique a publié un vade-mecum sur le sujet.

Il y aura prochainement des GT sur ce sujet à Bercy afin de permettre une bonne mise en place de ce nouvel outil.

Qui a le droit au télétravail ?

Dans les textes, il peut être exercé par tous les fonctionnaires, par les agents civils non fonctionnaires (contractuels). Seuls les militaires et les agents non titulaires de droit privé ne sont pas concernés. Dans les faits, tout ne peut se faire en dehors du bureau. Il faudra voir selon les différentes tâches effectuées dans le travail au quotidien.

Je peux télétravailler toute la semaine ?

Non. La durée du télétravail ne peut dépasser trois jours par semaine car le temps de présence sur le lieu d'affectation ne pourra être inférieur à deux jours. Mais la durée du télétravail pourra s'apprécier sur une base mensuelle. Cela fait partie des points à éclaircir avec l'administration.



Ce n'est donc que 3 jours ?

Il faut nuancer et éviter les discours faciles. C'est un maximum de trois jours par semaine. Mais pour des raisons médicales et après l'avis du médecin de prévention, il sera possible de faire du télétravail plus de trois jours.

Mais cette durée maximale par semaine permet aussi d'éviter une désocialisation des agents qui doivent rester des agents dans leurs services à part entière.

Mais pourquoi le télétravail ?

Le télétravail, à partir du moment où il répond à une demande de l'agent, vise avant tout à trouver un meilleur équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle. C'est une demande répétée depuis des années de la CFTC qui commence à aboutir. Et cet aboutissement commencera par moins de fatigue et de stress dûs aux transports. Prendre moins sa voiture peut aussi amener des économies visibles pour les agents !

En plus, cela permettra de diminuer l'impact écologique du travail avec moins de circulation autoroutière, moins de monde dans les transports en commun.

Si cette réforme est intelligemment faite, alors ce sera, sans aucun doute, bénéfique à l'ensemble de la collectivité.

Est-ce l'administration qui me propose le télétravail ?

Le déroulement n'est pas celui-là. Des GT sur le sujet vont se tenir prochainement. Nous verrons alors en détail l'organisation. Pour le moment et dans les textes, l'autorisation d'exercer ses tâches administratives par télétravail est accordée sur demande écrite de l'agent. Cette demande précisera les modalités d'organisations souhaitées et le lieu d'exercice de ce télétravail. Mais attention cette demande peut se heurter à un refus qui devra cependant être expliqué à l'agent.

Le télétravail peut donc se faire ailleurs que de chez soi ?

Oui tout à fait. L'option privilégiée est actuellement la pratique du télétravail au domicile de l'agent. Mais il peut se pratiquer en dehors du domicile, dans sa résidence secondaire ou dans la résidence d'un membre de sa famille. Attention ! L'agent peut être rappelé à tout moment sur son site d'affectation pour nécessité de services et les coûts de transports seront à sa charge.



C'est un sujet vaste qui a une véritable importance pour l'administration de demain, pour les agents et pour les usagers.

Cette nouvelle organisation pourrait aussi avoir un impact positif sur certains territoires menacés de désertification.

Toutes ces raisons et la possibilité d'une meilleure conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle avec cette organisation du travail novatrice, amèneront la CFTC à prendre une part très importante dans les futures discussions.

Nos premières revendications à l'ouverture de ce dossier à Bercy sont :

- Une mise en place effective dans nos ministères économiques et financiers, sans frilosité, mais avec l'intention d'être socialement exemplaire sur ce dossier.
- Des comités de suivi réguliers sur ce dossier afin de permettre une véritable réactivité en cas d'ajustements nécessaires.
- De l'information pour tous les agents sans tabous.
- Un véritable effort de formation à mettre en place pour les futurs agents qui voudront bénéficier du télétravail mais également pour les managers dont le métier va avoir des évolutions. Il nous apparaît normal d'accompagner positivement cette évolution. Le progrès doit bénéficier à tous.